

Pour en finir avec le marasme institutionnel

Le pénible spectacle du gouvernement vaudois affichant ses dissensions hantera longtemps les mémoires. Il révèle un terrible gâchis qui a vu une magistrate inexpérimentée confrontée à une administration centrée sur ses intérêts propres plutôt que sur ceux du canton. Il est désolant qu'un conflit de ce type ait pu dégénérer en une crise institutionnelle. La confiance de la population en le Conseil d'État en a pris un coup terrible.

Tout le monde a compris que ce sont des questions fiscales qui ont semé le dé-

sordre au sein du gouvernement et entre celui-ci et sa haute administration. Deux problèmes bien distincts sont venus troubler ceux qui souhaitent que se perpétue le ronron taxateur qui étouffe les contribuables vaudois.

Le niveau général de la fiscalité tout d'abord, remis en question par les 28'500 citoyens qui ont signé l'initiative «Baisse d'impôts pour tous» en exigeant une diminution de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu et sur la fortune. Le Conseil d'État n'a cessé de s'y opposer avant de se

rallier à des demi-mesures un peu tordues, dont on a lu par ailleurs qu'elles avaient été inspirées par on ne sait qui.

Il s'est ajouté un deuxième problème, celui du bouclier fiscal. En 2009, le Canton de Vaud a dû mettre ce dispositif en place en raison de la hauteur de son impôt sur la fortune, afin que l'imposition de plusieurs milliers de contribuables demeure dans les limites de ce que la Constitution fédérale définit comme non confiscatoire. Devenu inopérant ensuite de décisions irraisonnées prises par les au-

torités en 2021, il a placé le Conseil d'État nouvellement en fonction et la ministre en charge devant de graves difficultés juridiques et pratiques. Celles-ci ont finalement été résolues par l'adoption, en fin d'année, d'une disposition légale qui restaure une pratique conforme au droit et qui solde le fâcheux héritage de la législature précédente.

Au milieu de ce maelström est hélas intervenu un coup de Trafalgar institutionnel, un de plus. Avec la bénédiction du Conseil d'État, le Grand Conseil n'a rien trouvé de

mieux que de créer une clause guillotine entre les deux sujets: la remise aux normes du bouclier fiscal ne pourra entrer en vigueur que si l'initiative «Baisse d'impôts pour tous» est rejetée! Cette vilaine manœuvre suscite bien des questions que la justice devra trancher. Elle a en outre un effet dilatoire parce qu'elle empêche le peuple de voter à bref délai sur l'initiative

En attendant, le marasme subsiste. Le redressement du canton se produira lorsque ses institutions auront retrouvé un tant soit peu de cré-

dibilité. Lorsque la population pourra enfin se prononcer sur l'initiative qui vise à redonner du pouvoir d'achat aux gens qui travaillent. Et, surtout, lorsque cette initiative aura été acceptée.



Christophe Reymond,
Directeur du Centre patronal